



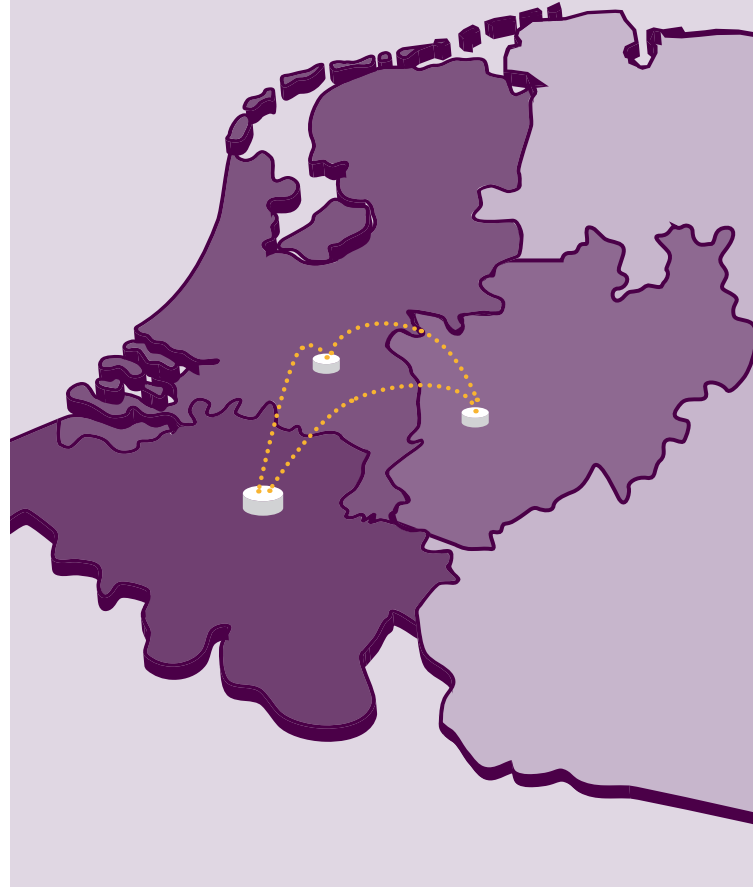
Mirjam Clermonts-Aretz
Présidente groupe pilotage



Rob Hutschemaekers
Responsable RIEC / EURIEC



Luud Geerlings
Coordinateur



“
Pour les criminels
les frontières sont
poreuses, pour
les gouvernements
elles sont des
barrières énormes
”



Annelore Eichel
Gestionnaire de dossiers



Valentin Urban
Juriste



Bo de Bruijn
Soutien aux projets



Annet Klinkers
Gestionnaire de dossiers



Gennard Stulens
Gestionnaire de dossiers / Juriste



Bezirksregierung Köln



Ministerie van Justitie en Veiligheid

The content of this document represents the views of the author only and is his/her sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.



This project is funded by the European Union's Internal Security Fund – Police

Rechercher les frontières

Les frontières ne représentent aucun obstacle pour les criminels. Mieux encore, les criminels utilisent délibérément les frontières nationales afin de dissimuler leurs activités aux autorités publiques et services d'investigation. Dans la lutte contre la criminalité organisée, il s'avère que les frontières nationales forment une grande barrière. Ainsi chaque pays connaît sa propre législation et réglementation, sa propre langue, et il existe des différences au niveau des compétences et des responsabilités. Par ailleurs, le degré de prise de conscience concernant la criminalité organisée, et plus spécifiquement le rôle de l'administration dans la lutte contre celle-ci, joue également un rôle important.

Le 17 mai 2018, le RIEC Limbourg a reçu pour mission, en concertation avec les ARIEC belges et les instances habilitées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de donner un contenu à un Centre eurorégional de développement et d'expertise pour le soutien à l'approche administrative de la criminalité déstabilisante transfrontalière, l'EURIEC. Le mandat à cet effet a été attribué par une déclaration d'intention signée par Jan Jambon (ancien ministre de la Sécurité et de l'Intérieur de Belgique), Herbert Reul (ministre de l'Intérieur de Rhénanie-du-Nord-Westphalie) et Ferdinand Grapperhaus (Justice et Sécurité Pays-Bas).



Prise de conscience et casuistique

Au sein du RIEC Limbourg, l'EURIEC a été créé en vue de donner à la collaboration administrative transfrontalière une forte impulsion au moyen de:

Prise de conscience: faire prendre conscience aux autorités administratives en Belgique, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) et aux Pays-Bas, de la nécessité d'une collaboration internationale et d'un échange d'informations dans le domaine de l'approche administrative de la criminalité déstabilisante.

Casuistique: à partir d'une casuistique concrète avec une composante internationale (Pays-Bas, Belgique ou Rhénanie-du-Nord-Westphalie), étudier les possibilités et impossibilités d'échange transfrontalier d'informations entre les autorités administratives. Les résultats de ces études sont présentés aux instances responsables dans les pays concernés.

Comment fonctionne l'EURIEC

L'EURIEC est opérationnel depuis septembre 2019 et il soutient la casuistique pour l'ensemble de la zone frontalière entre les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Ceci s'effectue en étroite collaboration avec les RIEC néerlandais, les ARIEC belges et les partenaires allemands.

Au sein de l'EURIEC, chaque pays participant est représenté par un ou plusieurs collaborateurs. Les trois gestionnaires de dossiers, trois juristes, le coordinateur et le chargé de soutien aux projets, vont soutenir la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne dans la gestion de cas internationaux. La science est également impliquée. L'EURIEC reçoit un soutien procédural et de fond de la part du Hochschule für Polizei und öffentliche Verwaltung NRW (DE), de l'Université catholique de Louvain (BE) et de l'Université de Maastricht (NL).

En vue d'étudier les (im)possibilités pour la divulgation et la réception d'informations, l'EURIEC vise à élaborer des plateformes d'experts pour les autorités administratives. L'EURIEC facilite la communication, met en contact les personnes entre elles, analyse les informations et rédige des perspectives d'action pour les partenaires à l'intérieur du pays et à l'étranger. Pour chaque cas, les possibilités et limitations en matière d'échange transfrontalier d'informations à des fins administratives, sont présentées avec un fondement juridique.